

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

mis en ligne le 12/11/2025

Objet : Fermeture à la circulation Rue Maurice Lochu

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique;

Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques;

Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique;

Considérant la demande présentée par la Société **SPIE CITYNETWORKS** ;

ARRETE

Article 1 : La Société **SPIE CITYNETWORKS** est autorisée à fermer la circulation de la Rue Maurice Lochu pendant les travaux sur l'éclairage public, du **Judi 13 Novembre au Lundi 17 Novembre 2025**. Une déviation sera mise en place par la rue de la Halle et le boulevard Henri Wille.

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mise en place par la Société **SPIE CITYNETWORKS**.

Article 3 : La Société **SPIE CITYNETWORKS** devra respecter les prescriptions techniques, quant à la sécurisation et la visualisation du chantier (éclairage de jour, comme de nuit, avertissement de travaux). Le domaine public sera protégé afin de le remettre dans son état initial à la fin des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 07 Novembre 2025

Le Maire

Emmanuel D'AILLIERES

